

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21706 - 80ÈME ANNÉE

## Les bus ne suffisent pas à faire face à la croissance du parc automobile

## La Réunion : l'urgence de repenser la mobilité et l'aménagement du territoire



**Le train, solution écologique et de masse, est essentiel pour désengorger les routes saturées de La Réunion. Avec 3 200 voitures supplémentaires enregistrées chaque année comme moyen de déplacement pour aller au travail chaque année et 266 700 déplacements quotidiens, l'absence de transports en commun adaptés et un mauvais aménagement aggravent la crise. Sur ce point, La Réunion est sous-développée avec l'absence d'un train. Le retour de ce moyen de transport moderne, écologique et pas cher n'est pas prévu à court terme.**

Les routes de La Réunion sont devenues l'illustration d'un problème qui s'aggrave d'année en année. Avec 3 200 voitures supplémentaires enregistrées chaque année comme moyen de déplacement pour aller au travail selon une étude de l'INSEE publiée le mois der-

nier, le réseau routier est saturé. Les embouteillages, particulièrement aux heures de pointe dans des zones comme Saint-Denis, Saint-Pierre, et Saint-Paul, illustrent une congestion chronique. Cette situation est un révélateur non seulement de l'explosion du nombre de véhicules, mais aussi d'un aménagement du territoire qui pousse les habitants à parcourir des dizaines de kilomètres pour se rendre au travail.

Entre 2010 et 2021, La Réunion a vu sa population augmenter de près de 6 %, accompagnée d'une hausse de 15 % du nombre d'emplois. Pourtant, ces nouveaux emplois, souvent qualifiés, sont majoritairement situés dans les grands pôles urbains, loin des zones résidentielles. Selon l'étude de l'INSEE, cela a conduit à une augmentation de 34 800 automobilistes se déplaçant quotidiennement entre leur domicile et leur lieu de travail. Environ 266 700 personnes empruntent

chaque jour les routes pour rejoindre leur lieu de travail, alourdissant une infrastructure déjà insuffisante.

## La voiture n'est pas un choix mais une obligation

Pour de nombreux habitants, la voiture est devenue une obligation, non un choix. La multiplication des zones périurbaines et la concentration des emplois dans les grands centres forcent les Réunionnais à parcourir de longues distances. Une réalité accentuée par l'absence de solutions alternatives viables, telles que des transports en commun de masse en nombre suffisant. À La Réunion, les bus interurbains et citadins sont beaucoup moins nombreux qu'à Madagascar par exemple. Entre les villes, les temps de parcours restent plus rapides en voiture qu'en transport collectif à La Réunion. A cela s'ajoute du temps perdu dans les correspondances et pas de bus aux heures tardives à de rares exceptions. En attendant la reconstruction du train, un projet de bus en site propre est en cours entre l'Est et Saint-Denis avec une mise en service prévue à l'horizon 2030. Mais cela ne peut être qu'une solution transitoire, qui permet de geler le foncier nécessaire à la reconstruction du train entre Saint-Benoît et Saint-Denis.

## Aménagement du territoire inadapté

L'organisation actuelle du territoire accentuent cette dépendance à la voiture. Les politiques d'urbanisation ont favorisé l'étalement des zones résidentielles, éloignées des bassins d'emploi et des services. Résultat : le réseau routier est saturé, et les embouteillages faisant perdre au moins une heure par trajet sont quotidiens.

Le modèle de mobilité basé sur la voiture est à bout de souffle. Outre l'impact sur la qualité de vie des habitants, cette situation pèse lourdement sur l'environnement et l'économie locale. Le coût des embouteillages en carburant, en temps perdu, et en stress devrait faire l'objet d'une étude afin de savoir combien coûte aux Réunionnais cette illustration d'un système importé inadapté.

## Repenser la mobilité : le retour du train comme solution

Face à cette crise, il est temps de reconsidérer des solutions structurelles. Parmi elles, le retour du train est une évidence. Ce mode de transport, abandonné à La Réunion depuis des décennies, est pourtant le seul capable d'offrir une alternative de masse, rapide et écologique.

L'association de transport ferroviaire avec un aménagement du territoire mieux pensé permettrait de connecter efficacement les zones résidentielles et les bassins d'emploi. Le train pourrait desservir les grands axes de l'île, soulager les routes saturées, et offrir une alternative viable à des milliers d'automobilistes.

Cette idée n'est pas nouvelle : des propositions de relance du train ont été discutées depuis plusieurs années. En 2017, la Région présidée par Paul Vergès avait négocié avec l'État et l'Europe l'argent nécessaire pour la reconstruction du réseau ferré à La Réunion. L'arrivée de Didier Robert à la présidence de la Région en 2010 a affecté cet argent à la construction d'une route en mer réalisée à moitié pour le moment. Les grands projets de transport ne peuvent se limiter à des solutions de court terme, comme les bus. Un système ferroviaire intégré serait un investissement pour l'avenir, favorisant une mobilité durable tout en désenclavant les zones périurbaines.

## Sortir du tout-voiture

La saturation routière et les distances toujours plus grandes entre domicile et travail ne sont pas des fatalités. Ces problèmes trouvent leurs racines dans des choix politiques. La mise en place d'un réseau de transport de masse adapté, comme le train, est une urgence. Il en va de la qualité de vie des Réunionnais. Alors que 3 200 voitures supplémentaires envahissent chaque année les routes de La Réunion, il est temps de sortir du tout-voiture. L'avenir de l'île passe par une refonte complète de son modèle de mobilité, en plaçant le transport ferroviaire et un aménagement du territoire équilibré au cœur des priorités.

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès  
80e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

## Pas une retraite sous le SMIC et une compensation de la vie chère dans les revendications

# 9 organisations de retraités interpellent les députés et sénateurs de La Réunion

**9 organisations de retraités appelle à une journée nationale d'action le mardi 3 décembre 2024 pour le maintien du pouvoir d'achat et la revalorisation des pensions. Cette journée nationale d'action se traduira à La Réunion par la remise d'une lettre ouverte aux élus, et par un rassemblement dans les jardins de la préfecture de Saint-Denis, à 10 heures, avec demande d'audience et remise de la lettre ouverte aux élus.**

**Les revendications : non au recul de l'indexation des retraites de base au 1er janvier 2025, indexation a minima sur l'inflation au 1er janvier 2025, rattrapage des pertes subies depuis 2017, pas de pension en-dessous du SMIC et revalorisation des pensions indexées sur le salaire moyen et « mise en œuvre d'un mécanisme de compensation qui prenne en compte la réalité de la cherté de vie à La Réunion »**

Dans quelques jours vous allez vous prononcer sur la proposition gouvernementale de sous-indexer les pensions sur l'inflation le 1er janvier 2025 pour tous les retraités et de reporter le rattrapage de cette indexation sur les prix de 2024 au 1er juillet de l'année prochaine pour les seules retraites inférieures ou égales au SMIC.

Les élus savent bien que l'immense majorité ne sont ni des privilégiés ni des égoïstes ! Les pensions de retraites ne sont pas une « variable d'ajustement budgétaire ». La situation des retraités et personnes âgées est particulièrement préoccupante à La Réunion. Le taux de pauvreté reste très élevé dans notre département, et 23% des ménages pauvres sont des ménages de retraités. 17% des personnes de plus de 65 ans bénéficient de l'ASV ou de l'ASPA. Ce constat s'explique par une augmentation de l'inflation qui touche particulièrement notre territoire.

Aujourd'hui les retraités sont en colère.

Depuis janvier 2017 leurs pensions accusent un retard de 5,3 % sur l'évolution des prix et leur pouvoir d'achat a été amputé de l'équivalent de 3,1 mois de pension. Pour ceux qui ont subi la hausse de 25 % de la CSG en 2018, la perte s'élève à 7,8 % et l'équivalent de 4,5 mois de pension.

Les nouveaux retraités partent en moyenne avec 68 % de leur dernier salaire du fait des différentes réformes qui depuis 20 ans ont allongé l'âge de départ

et augmenté la durée de cotisations, rendant plus difficile l'accès au taux plein pour nombre d'entre eux. Par ailleurs les retraités subissent très fortement les dégradations que connaît notre système de santé. Les dépassements d'honoraires, l'augmentation des franchises et forfaits médicaux, l'augmentation considérable des compléments santé... aggravent le recul de leur pouvoir d'achat.

L'indexation sur l'inflation au 1er janvier, loin d'être une revalorisation, consiste à actualiser a posteriori les pensions qui ont subi l'inflation pendant l'année écoulée, comme le stipule les articles L.161-23-1 et L.161-25 du Code de la Sécurité sociale.

Nous exigeons le rattrapage des pertes subies, soit une augmentation de 10 %. Aucune retraite ne doit être inférieure au SMIC et à terme les pensions de retraites doivent être indexées sur l'évolution du salaire moyen.

Nous demandons la mise en œuvre d'un mécanisme de compensation qui prenne en compte la réalité de la cherté de vie à La Réunion, et l'extension de ce système compensatoire à tous les retraités de notre département.

Les 18 millions de retraités ont le droit de se nourrir correctement, de se soigner et de vivre dignement.

Vous allez devoir vous prononcer dans quelques jours sur la proposition de non-indexation au 1er janvier 2025 ! Nous comptons sur vous pour que le niveau de vie des retraités ne se dégrade pas encore un peu plus dans notre département.

**La CGT retraité.e.s  
FO UCR**

**CFTC Reltraités**

**CFR CGC UNIRetraités**

**FSU**

**Solidaires Retraités retraités**

**FGR-FP**

**LSR**

**Ensemble et solidaires**

# Oté

## In kou d'plui artifissyèl dsi Tana !

Mézami, mi koné pa si zot la antann dir in n'afèr konmsa. Sa la éspass laba dann Madégaskar, mèm dann son vil kapital i apèl Tananarive... i paré dopi in bon koupe de tan la plui téi tonm pi si tèlman bann pti rivyèr lété sèk vèye pa koman - dann in ka konmsa, i di, bann rivyèr i koul a sèk !

Toute demoune i sèrv azot dann bann rivyèr-la pou la késtyonn d'lo avèk son bann zizaz lété bien annuiyé. Donk sé pa gouvèrnman, sépa la vil li mèm, la désside fé tonm in kou la plui artifisyèl. Antansion, sa lé sèrtyé, sa la pa in plézantri... I égziss bien in métode pou fé tonm la plui artifissyèl é sé in métode k'i égziss dopi katrovin zané a popré.

I sifi bonbarde niyaz kou d'sèl. In kou konmsa é la plui i mète a tonbé. A ! Pou tonbé li la tonbé é an kantité d'après sak i paré é dolo la koulé, la koulé konm vash k'i piss ! Mé konm bann kanal té boushé, konm bann rivyèr té ankonbré avèk déshé, sé bann zabitan la gingn dézagréman ; la rivyèr la koulé, mé dolo la anvayi bann kaz é konm i di, la fé in mal pou in bien - linondassion é toute lo tralala ! Parl pi demoune apré souplégné, domaz ba poin fridom laba, pars pou kozé nora kozé.

Astèr banna lé oblizé komanss par oussa zot noré du komanssé ; nétoiye toute bann kanal épi déboush lo li la rivyèr pars fransh vérité té par la k'i falé komanssé... Mézami sa i rapèl amwin kan mwin lété pti é ké la plui téi vé pa tonbé ditou. L'èr-la la anvoye laviyon Samat pou bonbarde bann niyaz mé mank de shanss la plui la tonm an mèr é toute bann névène la fé apré la pa nyabou fé tonm la plui pandan in bon koupe de tan.

La rézon ? Mi panss Bondyé lété pa kontan pars dann tan-la téi fé la frode dann zélékssyon épi sète ané-la na dmoune lé mor é lo préfè la la déklansh in linterdikssion marsh a pliss troi pèrsone dan lo péi. Lé dir fé prossèssion sirtou kan i gingn pa marsh a pliss troi pèrsone é ké bann kominiss téi vépa partissipé pou la rézon ké ni koné.

A bon antandèr salu !

*Justin*